



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « *Qu'advient-il de la Rasude ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite qu'en cas de mise à l'enquête d'un potentiel nouveau plan d'affectation impliquant une verticalisation du bâti, la Municipalité fasse preuve de transparence auprès de la population, en installant des dispositifs - tels que des ballons flottants, comme déployés lors du projet « Tour Taoua » - permettant aux résident-e-s et aux passant-e-s de se figurer, clairement et depuis tous les endroits potentiellement concernés, l'impact d'une telle construction sur le quartier..

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :

Le secrétaire :

